



Délibération  
N° 2025-004

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : FONTAINE A CISTERNA : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS

Date de la convocation : 06 MARS 2025

# SEANCE DU 10 MARS 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le DIX MARS à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme GHELARDINI Vanina.

**Absents** :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,  
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 17	Absents : 4	Représentés : 2
--------------------------------------------------------------	------------------	---------------	-------------	-----------------

**Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.**

Madame la Présidente rappelle que lors de la séance du 27 septembre 2022, le Conseil Municipal approuvait le programme de mise en valeur de la Fontaine A Cisterna.

Située sur la parcelle A478 à San Martino, à l'ouest du cimetière, cette fontaine a été « redécouverte » à la suite d'une opération d'entretien et de débroussaillage.

Dans un bon état général, il convient de la mettre en valeur en la rendant accessible à la population, en aménageant un accès ainsi qu'une signalétique adaptés. Bien que ne faisant pas partie des biens immobiliers protégés au titre des monuments historiques, il convient d'y apporter le même soin, d'autant plus qu'elle borde un sentier qui a toutes les caractéristiques d'un sentier patrimonial qu'il serait opportun de classer lors d'une étude ultérieure.



Le coût de cette opération avait été estimé à 55 000 € HT. Le plan de financement proposé était le suivant :

Opération : Mise en valeur de la fontaine A Cisterna	Montant HT	taux
Communauté d'Agglomération de Bastia- Fonds de Concours	16 500,00 €	30%
Collectivité de Corse - patrimoine	22 000,00 €	40%
Commune	16 500,00 €	30%
total	55 000,00 €	100%

Il s'avère que la Collectivité de Corse ne participera pas à ce projet au titre du patrimoine, et du fait que le coût de l'opération a diminué, Il est proposé de modifier le plan de financement.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

- Approuve le programme,
- Autorise le maire à solliciter les aides susvisées
- Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : Mise en valeur de la fontaine A Cisterna	Montant HT	taux
Communauté d'Agglomération de Bastia- Fonds de Concours	18 000,00 €	50%
Commune	18 000,00 €	50%
total	36 000,00 €	100%

- Autorise madame le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier, et si besoin à adapter le plan de financement, y compris en sollicitant d'autres partenaires
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget - Opération 2207-FONTAINE A CISTERNA

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

